Compte rendu de la participation du CARI, de ses réseaux et de ses partenaires à la COP17 de la CNULCD

Du 17 au 28 août 2026, à Oulan-Bator en Mongolie

Introduction

La 17ème Conférence des Parties (COP17) de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), qui s'est tenue à Oulan-Bator (Mongolie) du 17 au 28 août 2026, s'inscrit dans un contexte de dégradation accélérée des terres, de multiplication des épisodes de sécheresse et de fragilisation des systèmes alimentaires et des territoires ruraux. Jusqu'à 40% des terres émergées du globe sont affectées par la dégradation des terres et plus de trois milliards de personnes vivent dans des zones ayant connu des phénomènes de désertification ou de dégradation des terres. Dans le même temps, les sécheresses deviennent plus fréquentes et plus sévères sous l'effet combiné du changement climatique, et de la surexploitation des terres et des ressources naturelles.

Placée sous le thème « Restaurer la terre. Restaurer l'espoir » – « R*estoring Land. Restoring Hope* » en anglais – la COP17 devait permettre de consolider la mise en œuvre de la Convention et de faire progresser plusieurs dossiers structurants, notamment la gestion des sécheresses, les terres agricoles et systèmes alimentaires, la santé des sols, les terres de parcours et le pastoralisme, la mobilisation des ressources et la participation de la société civile. Si les discussions et les prises de décisions ont avancé sur certains sujets, d'autres ont été bloquées ou reportées pour la COP18 prévue en 2028 à Charm el-Cheikh en Égypte.

Ce compte rendu présentera le travail de préparation des organisations de la société civile (OSC) à la COP17 notamment à travers la présentation de la dynamique Désertif'actions 2026. Nous reviendrons sur les activités du CARI et de ses partenaires, et nous ferons un point sur les activités en réseaux du CARI. Enfin nous proposerons une analyse thématique des discussions et des négociations qui ont eu lieu durant cet événement.

I. La dynamique Désertif'actions 2026 : préparation d'un plaidoyer commun des acteurs de la société civile

La 6ème édition de Désertif'actions s'inscrit dans un contexte marqué par l'intensification et la multiplication des épisodes de sécheresse, leurs conséquences croissantes sur la biodiversité, les ressources naturelles et les moyens de subsistance, ainsi que par la nécessité de renforcer les capacités d'anticipation et d'adaptation des territoires. Organisée autour du thème de « La résilience des territoires face aux sécheresses », cette édition a cherché à dépasser une approche centrée sur la seule gestion des crises pour mettre l'accent sur la prévention, l'anticipation et la construction de la résilience à long terme.

L'un des principaux objectifs de la dynamique Désertif'actions est de favoriser le dialogue multi-acteurs et de valoriser les connaissances scientifiques, les expériences de terrain et les initiatives développées dans les territoires. Un sommet international a été organisé du 25 au 28 mars 2026 à Djerba (Tunisie) et a réuni plus de 350 acteurs mobilisés sur les enjeux de désertification, de lutte contre la dégradation des terres et les sécheresses.



Ce sommet a notamment permis de faire émerger des propositions concrètes permettant d'améliorer les politiques publiques et les dispositifs de gestion des sécheresses.

Désertif'actions 2026 a aussi constitué un espace de préparation du plaidoyer de la société civile et de formulation de recommandations pouvant alimenter les discussions internationales sur la sécheresse, la dégradation des terres et la résilience des territoires dans le cadre de la tenue de la COP17. Cette édition a permis de mettre en avant plusieurs leviers d'action complémentaires, notamment la pertinence de la transition agroécologique, la préservation de la mobilité pastorale, la gestion collective de l'eau et le renforcement des capacités des collectivités territoriales, afin de favoriser une meilleure anticipation des sécheresses et un renforcement de la résilience des territoires.

Les réseaux (GTD et ReSaD) et les partenaires du CARI ont activement contribué à la dynamique Désertif'actions, favorisant ainsi les échanges et l'organisation de leur participation à la COP17.

1. Les sujets abordés

Les travaux de la 6e édition ont porté sur plusieurs éléments complémentaires de la résilience des territoires. Un premier axe a concerné les sécheresses et leurs impacts. Les échanges ont permis d'examiner l'évolution des sécheresses, leurs conséquences environnementales, économiques et sociales, ainsi que les dispositifs existants pour anticiper, prévenir et gérer leurs effets. L'enjeu était notamment de favoriser une évolution des politiques publiques, afin de passer progressivement d'une logique essentiellement réactive à une approche davantage fondée sur l'anticipation et la réduction des vulnérabilités.

Un deuxième axe a porté sur la transformation des systèmes agricoles et la transition agroécologique. L'agroécologie est considérée comme un levier important pour renforcer la capacité des systèmes agricoles à faire face aux épisodes de sécheresse et aux autres crises environnementales. Les discussions ont notamment porté sur les pratiques agricoles, les conditions d'accompagnement des producteurs, l'accès aux ressources et aux connaissances ainsi que sur les politiques nécessaires pour favoriser ces transitions.

Dans le cadre l'année internationales des terres de parcours et des éleveurs pastoraux, la question du pastoralisme et de la mobilité pastorale a également occupé une place importante. Dans les zones soumises à une forte variabilité des ressources, la mobilité constitue en effet un élément essentiel de l'adaptation des systèmes pastoraux. Les travaux ont ainsi souligné la nécessité de préserver et de faciliter cette mobilité, notamment à travers une meilleure prise en compte des activités pastorales dans les politiques d'aménagement et de gestion des territoires.

La gestion de l'eau a constitué un autre thème central. Face à la raréfaction et à la variabilité croissante de la ressource, les échanges ont insisté sur l'importance d'une gestion concertée associant les différents usagers et acteurs du territoire. La notion de sécurité hydrique a ainsi été abordée dans une perspective territoriale et multi-acteurs, intégrant à la fois les dimensions environnementales, agricoles, économiques et sociales.

Enfin, les travaux ont mis en évidence l'importance de la gouvernance territoriale et du rôle des collectivités locales. La résilience ne peut en effet être construite uniquement à travers des politiques élaborées aux niveaux national et international. Elle suppose également de renforcer les capacités des acteurs locaux, leur accès aux ressources et aux financements, ainsi que leur capacité à coordonner les différentes politiques et initiatives mises en œuvre sur les territoires.



Ces différentes thématiques ont été complétées par des réflexions portant notamment sur la biodiversité, l'économie circulaire, l'emploi et les compétences, les droits humains ainsi que la participation des femmes et des jeunes.

2. Une démarche fondée sur la préparation et la production collective

En amont du sommet organisé à Djerba, plusieurs activités préparatoires ont permis de recueillir des expériences, des analyses et des propositions provenant de différents territoires et régions du monde.

24 ateliers nationaux préparatoires ont notamment été organisés dans 19 pays. Ils ont constitué des espaces d'échange entre acteurs locaux, organisations de la société civile, institutions et scientifiques, permettant d'identifier les principaux enjeux rencontrés dans les territoires et de faire émerger des recommandations adaptées aux différents contextes.

Une enquête consacrée aux dispositifs de gestion des sécheresses a également permis de documenter les mécanismes mobilisés avant, pendant et après les épisodes de sécheresse. Les 96 réponses au questionnaire ont contribué à alimenter les discussions du sommet et à identifier les besoins en matière d'anticipation, de prévention et de renforcement de la résilience.

Sur la base des résultats de ces travaux, une série de webinaire a été organisée afin de présenter les enseignements des ateliers nationaux et d'ouvrir la réflexion et le dialogue avec un public varié. Un atelier par thématique de D'a26 a ainsi été organisé en fin d'année 2025. En complément, un ultime webinaire a été organisé le 17 juin 2026 à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse. Intitulé « De Désertif'actions 2026 à la COP17 : enjeux et priorités pour renforcer la résilience des territoires face aux sécheresses », ce webinaire avait pour objectif de faire le lien entre les enseignements issus des travaux préparatoires et du Sommet international Désertif'actions organisé à Djerba, et les opportunités de mobilisation et de plaidoyer d'ici à la COP17.

Cette phase préparatoire a ainsi permis de construire progressivement un corpus de connaissances et de propositions qui a ensuite été approfondi et mis en débat lors du sommet de Djerba.

3. Les principaux livrables produits

Les travaux de Désertif'actions 2026 ont donné lieu à plusieurs types de livrables, permettant de restituer les échanges lors du sommet et de valoriser les recommandations formulées :

- Le **rapport final du sommet Désertif'actions 2026**. Il restitue les différentes séquences de l'événement, les principaux enseignements des sessions plénières et des travaux collectifs, ainsi que les recommandations et perspectives identifiées à l'issue des échanges.
- Un **Policy Brief sur la résilience des territoires face aux sécheresses**. Ce document met en évidence les principaux enjeux liés au renforcement de la résilience des territoires face aux crises, en particulier face aux sécheresses, et souligne la nécessité d'agir à la fois sur les facteurs de vulnérabilité, les capacités d'anticipation et les mécanismes d'adaptation.
- Un **document de vulgarisation intitulé « Sécheresse et agroécologie : essayons d'y voir clair »**. Ce document rassemble et vulgarise des connaissances scientifiques relatives aux liens entre sécheresse, systèmes agricoles et agroécologie. Il vise



notamment à faciliter l'appropriation de ces connaissances par les acteurs de terrain et les décideurs.

- ⇨ **Quatre notes de recommandation thématiques** ont également été produites. Elles portent respectivement sur l'accompagnement des systèmes agricoles et d'élevage sédentaire vers la transition agroécologique, la mobilité pastorale, la sécurité hydrique et le renforcement du rôle des autorités locales. Ces documents présentent les principaux constats issus des travaux préparatoires et formulent des propositions destinées à renforcer la résilience des territoires.
- ⇨ **Trois notes de décryptage consacrées à la CNULCD**. Elles permettent de mieux comprendre le fonctionnement des négociations internationales, les différents groupes et coalitions d'acteurs ainsi que la place accordée à la question des sécheresses dans le processus de la Convention. Ces documents constituent des outils utiles pour comprendre les mécanismes de négociation et les possibilités d'intervention de la société civile.

✓ Retrouvez l'ensemble des livrables de Désertif'actions ici : **https://desertif-actions.org/documentation/**

II. Les actions du CARI et de ses partenaires en amont et durant la COP17

1. Dialogue avec les pouvoirs publics

En vue de la participation à la COP17, le dialogue avec le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) et le Ministère de la Transition Écologique (MTE), de la Biodiversité et des Négociations Internationales sur le Climat et la Nature, a débuté dès la préparation de Désertif'actions et de la participation à la 23ème session du Comité d'Examen de la mise en œuvre de la Convention Désertification (CRIC23) qui s'est déroulé à Panama City (Panama) en décembre 2025.

✓ Compte-rendu du CRIC23

Le CARI et le GTD ont également participé à plusieurs réunions de coordination du comité interministériel français pour la préparation à la COP17 et entretenu des échanges avec les pouvoirs publics européens notamment les points focaux désertification de la Belgique et de l'Union européenne. Les différents livrables issus du Sommet DA (notes de recommandations, policy brief) ont été transmis aux points focaux Belge et France afin d'alimenter leurs positions et déclarations durant la COP17.

- ➔ Le CARI a fait partie des membres de la délégation française lors de la COP17 et a contribué activement à l'organisation du Pavillon Equipe France, localisée dans la zone Bleue de la COP.



2. Participation au travail du Panel des OSC

En plus des consultations régionales réalisées dans le cadre de Désertif'actions, de la participation et de l'implication du Panel des OSC lors de la 6ème édition du Sommet Désertif'actions (mars 2026, Djerba), le panel a coordonné en amont de la COP17 la préparation collective des OSC à travers 3 réunions en lignes. Ce travail, renforcer par les résultats et les recommandations de Désertif'actions, a notamment permis de finaliser l'identification des 19 messages clés de la société civile qui ont été portés durant la COP17.

- ✓ Les 19 messages clés de la société civile pour la COP17 *(disponible en anglais)*

Durant la COP, le CARI a contribué de manière active au travail du panel des OSC en participant notamment à la rédaction des déclarations des OSC portant sur les différents sujets traités au sein de la Convention et restituées lors des sessions plénières. 20 déclarations des OSC ont été réalisées.

Le CARI et ses partenaires ont également assisté aux réunions quotidiennes du Panel des OSC en vue de coordonner et planifier les prochaines actions de la société civile durant les sessions officielles.

Enfin, deux articles rédigés par le CARI portant sur la résilience des territoires face aux sécheresses et sur l'évolution de la place des systèmes agricoles et alimentaires au sein de la CNULCD, ont été publiés dans les Daily ECO, un journal quotidien d'informations numérique destiné à communiquer sur les événements de la COP et rendre compte de sujets spécifiques portés par la société civile. Ce journal est coordonné par le Panel des OSC et alimenté par les OSC de toutes les régions du monde.

3. Contribution et participations à des événements parallèles

Durant ces événements parallèles l'objectifs était de diffuser les résultats de Désertif'actions 2026 sur les différents thèmes abordés.

➔ ***Au sein du Pavillon Equipe France***

Le Pavillon Equipe France est un espace dédié aux partenaires français et localisé dans la zone bleue de la COP17. Il a été créé et animé en concertation avec tous les acteurs de la délégation France (MEAE, MTE, IRD, CARI, AVSF, CIRAD, CSFD), avec le soutien de l'ambassade de France en Mongolie. Plusieurs side-event ont ainsi pu être organisés dans cet espace.

- **L'agroécologie pour restaurer durablement les terres agricoles : créer les conditions favorables aux transitions agroécologiques dans les territoires – Organisé par l'IRD, le 24 août 2026**

Le panel, organisé au pavillon France le 24 août, a rassemblé Mamadou Abdoulaye SOW de Enda Pronat, Laurent Cournac de l'IRD, Amélie Steu de Agroecology Coalition, Jérôme Enjalbert du CARI, Abdel Basset Hamrouni de l'ACDD Tunisie, et Elen Lemaître Curri de l'initiative 4p1000. Il a également vu la participation de Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture de la France de 2022 à 2024 (à droite sur la photo).



En tant que représentant du secrétariat de la DyTAES - porté par Enda Pronat, M. Sow est intervenu pour présenter la DyTAES, le parcours de cette coalition multi acteurs depuis 2019, son travail pour la territorialisation et l'institutionnalisation de l'agroécologie au Sénégal, et les principaux résultats obtenus. Cette intervention a permis de souligner l'importance des coalitions multi acteurs pour pousser l'agenda de l'agroécologie aux différentes échelles, à travers l'expérience du Sénégal.

Jérôme Enjalbert (CARI) a présenté la place encore relativement limitée de l'agroécologie dans les textes négociés des trois Conventions de Rio, malgré sa reconnaissance croissante par la recherche, la société civile et les travaux scientifiques et techniques associés à ces Conventions. Dans le cadre de la CNULCD, il a rappelé que l'agroécologie n'apparaît explicitement dans les décisions qu'à partir de la COP14 en 2019, avec une reconnaissance plus opérationnelle à la COP16, notamment à travers la décision 19/COP16 qui identifie les pratiques agroécologiques comme des leviers pour éviter, réduire et inverser la dégradation des terres agricoles. Il a souligné le décalage persistant entre cette reconnaissance scientifique et technique et son inscription plus difficile dans les textes négociés, en raison notamment du caractère politique et systémique de l'agroécologie, mais aussi de son adaptation nécessaire aux différents contextes territoriaux. Enfin il a conclu que de nombreux principes agroécologiques (santé des sols, biodiversité, gestion de l'eau, connaissances locales ou gouvernance des ressources) sont déjà présents dans les Conventions, et que l'enjeu est désormais moins de faire apparaître le terme « agroécologie » que de faire reconnaître cette approche comme un cadre cohérent de transformation des systèmes agricoles et alimentaires.

- **Collectivités locales et enjeux autour de l'eau – Organisé par le département de l'Aude, le 24 août 2026**

Cet échange modéré par le CARI avait pour objectif de démontrer que :

- La gestion durable de l'eau constitue un levier majeur de lutte contre la désertification
- La restauration des sols contribue à restaurer le cycle de l'eau et à renforcer la résilience des territoires
- Les collectivités territoriales sont des acteurs essentiels de la mise en œuvre des solutions
- Les approches territoriales intégrées permettent de répondre simultanément aux enjeux de l'eau, des sols, de la biodiversité, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire
- Les financements internationaux doivent davantage soutenir les investissements territoriaux en faveur de la gestion intégrée de l'eau, de la restauration des sols et de l'adaptation au changement climatique

Pour cela, les discussions ont été ouvertes par Barabara Pompili, Ambassadrice interministérielle déléguée à l'environnement qui a rappelé les priorités de la France pour la COP 17. Par la suite, Marie Bouysse de la Coalition Eau, André Viola du Département de l'Aude et Nabil Ben Khatra de l'Observatoire du Sahara et du Sahel ont partagé leurs expériences sur la mise en œuvre de solution concrète par les collectivités locales et leur réseau, et leur accompagnent, notamment à travers le développement de pratiques d'hydrologie régénérative, de restauration des sols, de pastoralisme durable, d'agroécologie, de gestion intégrée des bassins versants, ou encore de réutilisation des eaux. Ils ont également démontré l'importance de l'approche territoriale et de la coopération entre acteurs locaux, en soulignant la capacité des collectivités à fédérer les usagers



de l'eau, les agriculteurs, les scientifiques, les associations et les acteurs économiques autour de stratégies intégrées de gestion des ressources naturelles.

Lors de ces interventions a été rappelé aussi les enjeux fondamentaux autour de l'eau et notamment la nécessite d'aborder la gouvernance partagée de l'eau comme un bien commun et des enjeux que cela signifie ainsi que de faire la promotion de l'approche par les droits humains point important qui rappelle notamment les origines de la création de la Convention Désertification.

Enfin Niclas Guttmann de la DG INTPA de l'Union européenne et Sandra Rullière de l'AFD, sont intervenus pour échanger sur comment l'Union européenne et l'AFD peuvent accompagner les collectivités et les acteurs des territoires dans leur adaptation aux changements climatiques et à la lutte contre la désertification en présentant les mécanismes financiers permettant de soutenir les stratégies territoriales d'adaptation et la mise en évidence du rôle complémentaire des différents acteurs financiers.

Les échanges ont été conclus par André Viola qui a notamment évoqué la journée des Maires qui avait été organisée quelques jours avant pendant la COP et qui avait permis de lancer une réelle dynamique de la part des collectivités et autorités locales dans une volonté à la fois d'être mieux reconnu au sein de la Convention Désertification et souhaitant également s'investir plus fortement dans ces négociations.

- **« Pastoralisme et parcours : quelles perspectives de la déclaration IYRP pour les décisions COP ? » - Organisé par le Cirad, le 25 août 2026**

Lors de l'atelier organisé le 25 août 2026 par le Cirad sur le Pavillon France, les échanges ont rapidement dépassé le simple constat scientifique pour poser les bases d'un réel changement de paradigme politique autour du pastoralisme. Les participants, réunissant chercheurs du CIRAD, représentants d'ONG comme AVSF et acteurs institutionnels, ont concentré leurs discussions sur la Déclaration d'Oulan-Bator, rédigée en amont par plus de 400 délégués de communautés pastorales. L'enjeu central a été de faire reconnaître ces éleveurs non plus comme des vecteurs de dégradation des terres, mais comme les premiers gardiens et restaurateurs des écosystèmes arides. Les intervenants ont insisté sur la nécessité de faire converger ce texte mondial avec les dynamiques régionales existantes, notamment la dynamique africaine de Nouakchott+10 portée par la CEDEAO, pour donner plus de poids aux revendications des pasteurs dans les décisions de la COP17.

Un autre volet majeur des débats a concerné la traduction de ces enjeux à l'échelle européenne. L'Association Française de Pastoralisme et les scientifiques présents ont vigoureusement plaidé pour une vulgarisation urgente de ces réalités auprès des décideurs de l'Union européenne. L'objectif clairement affiché est d'influencer la future Politique Agricole Commune (PAC) pour la période 2028-2034, afin que la spécificité des parcours et de l'élevage mobile y soit enfin pleinement intégrée et valorisée.

Pour ancrer ces ambitions politiques dans la réalité du terrain, l'atelier a mis en lumière des applications concrètes, notamment à travers le projet Nomad 4 life mené en Mongolie par AVSF avec le soutien du FFEM. Les premiers résultats présentés dans les districts de Tsetserleg et Bayantsagaan ont démontré l'efficacité des approches multi-acteurs pour planifier la gestion des parcours face au changement climatique. En conclusion, la table ronde – qui associait également l'AFD, le CILSS et l'ISRA – a réaffirmé les fonctions environnementales vitales du pastoralisme,



comme la séquestration du carbone. Les participants ont convenu de structurer cette dynamique scientifique et opérationnelle au-delà de la Mongolie, avec le regard déjà tourné vers la COP18 en Égypte, afin de s'assurer que les financements internationaux ciblent plus directement les organisations pastorales locales.

➔ ***Autres événements parallèles***

- **« Rendre visible l'invisible : renforcer le rôle de la société civile dans la Grande Muraille Verte » - Organisé par le CARI et l'APEFE, le 21 août 2026**

Les échanges ont d'abord rappelé l'évolution de la Grande Muraille Verte (GMV), passée d'une vision principalement centrée sur le reboisement à une **approche écosystémique, territoriale et participative**, visant conjointement la restauration des terres, la résilience des populations, la création d'emplois et la séquestration du carbone. Malgré des avancées importantes, les résultats restent en deçà des ambitions fixées. L'un des principaux défis identifiés réside moins dans l'absence d'initiatives que dans la capacité à **documenter, agréger et valoriser l'ensemble des actions contribuant à la GMV**.

Un constat largement partagé concerne en particulier la **faible visibilité des contributions de la société civile et des communautés locales**. De nombreuses actions de restauration, de mobilisation communautaire ou d'innovation locale sont menées par des OSC, collectivités, coopératives ou organisations de femmes et de jeunes, sans nécessairement apparaître dans les systèmes nationaux de suivi et les résultats consolidés de la GMV. L'absence de cartographie exhaustive des acteurs et interventions, la faible capitalisation des expériences locales et l'hétérogénéité des mécanismes de collecte limitent aujourd'hui la capacité à rendre compte de l'effort réel engagé sur le terrain.

L'expérience de l'APEFE en appui à la Coordination Nationale de la GMV au Burkina Faso montre l'intérêt de construire un **système de suivi-évaluation ancré dans les structures nationales et territoriales**, permettant une remontée progressive des données du niveau local vers le niveau national. Les conventions avec les OSC et les cadres de collaboration multi-acteurs constituent des voies complémentaires pour intégrer leurs résultats. Un enseignement majeur du débat est toutefois qu'il ne suffit pas de demander aux OSC de transmettre leurs données : elles doivent être **pleinement intégrées et responsabilisées dans le système de suivi**, afin que celui-ci réponde également à leurs besoins et que la reconnaissance de leurs résultats puisse devenir un levier de visibilité et de mobilisation de financements.

Dans cette perspective, les **coalitions nationales multi-acteurs**, désormais mises en place dans les pays de la GMV, constituent une avancée importante. Le défi se déplace cependant vers leur fonctionnement effectif : elles doivent disposer d'un accompagnement, d'un leadership national clair et de mécanismes simples permettant aux différents acteurs de contribuer au suivi. Leur articulation avec les plateformes d'acteurs non étatiques, les collectivités territoriales et les organisations de femmes et de jeunes apparaît également essentielle.

Les échanges ont ainsi fait ressortir plusieurs perspectives convergentes : **harmoniser les méthodes de mesure des résultats entre pays et acteurs ; mettre en place des mécanismes simples et accessibles de collecte et de rapportage ; renforcer la coordination nationale ; capitaliser et diffuser davantage les pratiques et innovations locales ; et créer des passerelles effectives entre communautés, OSC, institutions nationales et niveaux régional et continental**. L'Accélérateur de la GMV peut jouer un rôle dans cette articulation, notamment en facilitant la consolidation des résultats et leur communication aux partenaires financiers.



Enfin, une idée centrale traverse l'ensemble des discussions : **la GMV se construit d'abord à partir des communautés et des territoires**. Sa réussite dépendra donc autant des hectares restaurés que de la capacité à créer un cadre commun dans lequel les actions locales sont reconnues, suivies, mises en cohérence et utilisées pour orienter les décisions et les financements. L'enjeu n'est plus seulement de multiplier les initiatives, mais de parvenir à **faire système à partir de ce qui existe déjà sur le terrain**.

- **"The Riyadh Action Agenda Flagship Event: Showcasing RAA Community-Driven Impact" - Organisé par l'ONG Ambition Loop, le 24 août 2026**

Organisé par Ambition Loop dans le cadre du Riyadh Action Agenda (RAA), sous l'égide de la Présidence saoudienne de la COP16, l'événement phare *« The Riyadh Action Agenda Flagship Event : Showcasing RAA Community-Driven Impact »* visait à mettre en valeur les résultats de cette dynamique lancée à Riyad et à préparer sa poursuite au-delà de la COP17. Le RAA rassemble plus de 150 initiatives portées par des acteurs publics, privés, scientifiques et de la société civile autour d'objectifs communs de restauration des terres et de résilience à la sécheresse. La session, introduite notamment par Dr Osama Faqeeha (Présidence COP16), Jennifer Lenhart et Wangu Mwangi (RAA Delivery Team), a présenté deux principaux héritages du processus : les Land & Soil Breakthroughs, qui déclinent des objectifs globaux en jalons mesurables pour l'action des acteurs non étatiques, et la Riyadh Platform, destinée à soutenir dans la durée les échanges et la visibilité des initiatives engagées. Plusieurs représentants des coalitions thématiques et partenaires du RAA ont ensuite partagé leur expérience, parmi lesquels Marcy Vigoda (International Land Coalition), Chetan Kumar / Razan Al Mubarak (IUCN), Fiona McCluney (UN-Habitat) et Jérôme Enjalbert (CARI), ainsi que des représentants de la recherche, des organisations agricoles, des peuples autochtones, des collectivités, des ONG et du secteur privé. Le CARI y a porté les enseignements de Désertif'actions 2026, en insistant sur trois conditions pour traduire les ambitions internationales dans les territoires : partir des réalités et des dynamiques locales, permettre des trajectoires différentes vers des objectifs communs, et donner aux acteurs locaux les capacités, les financements et l'espace nécessaires pour agir. L'intervention a notamment rappelé que la résilience à la sécheresse suppose de passer d'une gestion réactive des crises à une gestion proactive des risques, tout en renforçant la gouvernance multi-acteurs et l'articulation entre expériences territoriales et action internationale.

- **« Agroecology as a tool for territorial resilience to crisis event » – Organisé par la Coalition pour l'agroécologie, le 27 août 2026**

Porté par l'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS) dans le cadre de la Coalition pour l'agroécologie, le side event « Agroecology as a Tool for Territorial Resilience to Crisis Events » a réuni plusieurs membres et partenaires de la Coalition, dont la GIZ, l'Alliance Bioversity International & CIAT, l'IRD, le CARI et le ministère brésilien de l'Environnement et du Changement climatique. Animée par Amélie Steu (Coalition pour l'agroécologie), la session s'est ouverte par une intervention d'Anna Luise, correspondante scientifique et technique de l'Italie auprès de la CNULCD, sur l'agroécologie comme approche systémique à l'interface des trois Conventions de Rio. La table ronde a ensuite réuni Jasmin Hundorf (GIZ), Daniel Peter Beniamino (ministère brésilien de l'Environnement et du Changement climatique), Stephanie Speck (Alliance Bioversity International & CIAT), Laurent Cournac (IRD) et Jérôme Enjalbert (CARI), avant un appel à l'action porté par Elisa Pettinati (AICS) autour de la création d'un marqueur agroécologie pour la coopération au développement.



Les échanges ont exploré la manière dont l'agroécologie peut renforcer la résilience des territoires face aux crises et favoriser le passage d'une logique de réponse d'urgence à une approche davantage fondée sur la prévention, la réduction des vulnérabilités et la planification territoriale. Le CARI y a notamment présenté les recommandations issues de Désertif'actions 2026 pour améliorer la résilience des territoires face aux sécheresses, en insistant sur quatre leviers : faire de la prévention une priorité politique, renforcer la gouvernance territoriale multi-acteurs, rapprocher les financements des acteurs locaux et investir dans les capacités et les connaissances.

III. Les actions en réseau pendant la COP

1. Les réseaux animés par le CARI

Le CARI a facilité la participation de plusieurs de ses partenaires à travers, d'une part, une prise en charge financière et d'autre part l'orientation et l'appui de demandes de financement. Durant la COP, le CARI a principalement coordonné la participation de ses partenaires à travers la mise en place d'un groupe WhatsApp, facilitant les échanges et la transmission d'informations entre l'équipe du CARI et l'ensemble des partenaires.

1.1. Le Groupe de Travail Désertification (GTD)

Lors de la COP17, le GTD a facilité la participation de plusieurs partenaires : l'association Danaya (membre du GTD), la vice-présidente de la Métropole Montpellier Méditerranée, une représentante de la Coalition Eau, une représentante du Secours Catholique-Caritas France et 2 représentants du Département de l'Aude.

L'implication des collectivités territoriales au sein de la CNULCD

Dans son travail pour une plus grande mobilisation des collectivités locales au sein de la CNULCD, le GTD a participé au Forum des maires qui s'est tenu du 20 au 22 août 2026 en parallèle de la COP17 avec une participation très active du Département de l'Aude et de la Métropole de Montpellier. Cet événement a permis de mettre en avant le rôle essentiel des autorités locales dans la mise en œuvre concrète des engagements internationaux en matière de développement durable, de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et les sécheresses, de préservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique. Le rôle stratégique des autorités locales dans la définition et la mise en œuvre de politiques adaptées aux réalités des territoires a aussi était mis en évidence lors du Forum. Leur implication favorise notamment le partage d'expériences, la coopération entre les collectivités locales ainsi que la recherche de solutions tangibles dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, de l'aménagement urbain et de la résilience des territoires face aux crises climatiques.
L'adoption d'une déclaration commune des autorités locales lors du Forum des maires constitue une première et une avancée significative pour renforcer la voix des collectivités locales et encourager leur participation effective aux processus internationaux. Cette déclaration souligne notamment la nécessité d'une gouvernance à plusieurs niveaux fondée sur une meilleur coordination entre les États, les collectivités territoriales et les autres acteurs impliqués dans les cadres de négociation internationale sur l'environnement.

✓ Déclaration d'Oulan-Bator sur les gouvernements locaux et régionaux



Suivi de l'Initiative de la Grande Muraille Verte

Un suivi des événements en lien avec l'Initiative de la Grande Muraille Verte (GMV) a été mené pour recueillir des informations sur les dernières avancées de l'initiative et sur les actions des acteurs de la société civile menées dans ce cadre. Par ailleurs, le GTD avec les autres plateformes du Réseau Sahel Désertification ont porté leur argumentaire pour une implication effective des OSC sahéliennes dans la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs de l'initiative.

➔ **Le Pavillon GMV**

Les évènements qui ont été organisés dans le pavillon (mais aussi à d'autres endroits par moments), ont démarré par la séance de lancement, présidée par Almoustapha Garba, Secrétaire Exécutif de l'APGMV, très présent pendant toute la durée de la COP, Beaucoup de Point focaux de la GMV y ont participé (BAD, UNCCD, plusieurs agences, ...).

Ensuite, tout au long de la COP, plusieurs side-event se sont déroulés dans lesquels le GTD était représenté par Danaya :

- **GMV et OSC :** plusieurs points ont été soulevés : absence de cartographie des OSC, manque de connaissance des résultats obtenus, remontées d'expériences, non-intégration des acteurs dans les systèmes nationaux, d'où la nécessité d'un mécanisme de recensement pour consolider les résultats. Il serait peut-être nécessaire de mettre en place ces systèmes qui sont maintenant régulièrement évoqués.

- **Science et GMV :** side-event auquel Danaya a été invité à intervenir, et qui a pu exposer le fait que, devant l'immense masse de recherches existantes, il est impossible pour un humain d'en faire le tour. Il serait donc nécessaire de mettre en place des outils d'aide à la décision pour les acteurs de terrain, permettant d'agréger ces connaissances : que ce soit par l'utilisation de l'IA (un accord serait en cours entre l'UA et une société d'IA), ou des outils comme « landscape Academy ».

- **GMV et Souveraineté Alimentaire :** une rencontre a eu lieu avec plusieurs acteurs dont l'enjeu était d' « améliorer les systèmes alimentaires et développer des chaînes de valeur durables pour renforcer la résilience des populations de la zone de la Grande Muraille Verte. »

- **GMV et Landscape Academy :** Landscape Alliance (anciennement Cifor-Icraf) a mis en place un outil en ligne de formation reprenant les résultats de leurs recherches, en les rendant accessibles et compréhensibles pour des acteurs de terrain (voir ci-dessus, ainsi que le lien https://courses.landscapeacademy.org/local/library/). Certaines de ces formations donnent lieu à un « certificat ». Ces formations traitent aussi bien de la question du genre dans la restauration, que de la finance carbone, de l'agroforesterie dans la GMV, l'utilisation des arbres indigènes, ... Ce site est en constante évolution, et devrait être accessible en langues locales.

- **Les partenariats de la GMV :** plusieurs échanges ont eu lieu, notamment avec l'UNEP, l'UNCCD, l'OADA, l'UNESCO... « Ces échanges ont permis de renforcer les partenariats existants et d'explorer de nouvelles opportunités de coopération autour de la mobilisation des ressources, de la restauration des terres, de la résilience climatique, de la science, du partage des connaissances et du passage à l'échelle des investissements



». Par ailleurs, « La rencontre avec la SADC (Afrique Australe) ouvre notamment une nouvelle dynamique de coopération entre le Sahel et l'Afrique australe, fondée sur la complémentarité, l'apprentissage mutuel et la solidarité panafricaine. Enfin, les partenariats avec les scientifiques et les centres de recherche se sont consolidés (OSS, Agrymet, CGIAR…), afin de « passer d'une logique de partenariats institutionnels à des partenariats orientés vers l'action, l'innovation et la mise à l'échelle des solutions. » Ces échanges ont permis de souligner « l'importance d'approches intégrées, de la professionnalisation des acteurs locaux, de l'accès aux énergies renouvelables, de la conservation des semences et d'une gouvernance renforcée des ressources naturelles. »

- **Side-event ASERGMV :** l'agence Sénégalaise pour la Reforestation et la GMV a organisé cette rencontre de haut niveau, en présence du Dr Aliou Gori Diouf, Ministre de l'Environnement et de la Transition Ecologique, ainsi que de diverses personnalités, dont bien sûr le SE de l'APGMV, l'OSS, le FIDA, la FAO, la BAD… « le Sénégal réaffirme (ainsi) son ambition de faire de la Grande Muraille Verte un modèle africain de restauration durable des terres, en plaçant le financement, l'innovation et **l'inclusion des communautés** au coeur de l'action. » Le Sénégal est l'un des pays en avance par rapport à d'autres sur la GMV (avec l'Ethiopie entre autres). Son « programme intégrateur sur les 4 régions GMV (St Louis, Matam, Louga et Bakel (49 % du pays) cherche à faire évoluer l'approche de projets isolés à des portefeuilles de projets : ainsi, ce programme, estimé à 642 millions $ (sur les 11 milliards nécessaires!), prévoit aussi bien la restauration des terres que la résilience des communautés, un lien « eau/agriculture », de l'entreprenariat par la mise en place de chaînes valeurs que des FACI (Fermes Agricoles Communautaires Intégrées) et des infrastructures « vertes »… Les premiers objectifs sont : 330 000ha, la création de 100 000 emplois verts (principalement axés vers les femmes et les jeunes), 280 Faci, 70 « hubs résilients », etc.
 Ce side-event présentait une stratégie bien élaborée pour le pays. Il est à noter parallèlement, que le Secrétaire exécutif de l'APGMV a annoncé vouloir mettre en place un programme régional pour l'ensemble des pays, se basant entre autres sur des initiatives existantes (GEF 8, Igreefin, Mosaic…), et en organisant un tour de table des bailleurs autour de la BAD. Cette annonce semble particulièrement positive comme initiative, et montre à quel point le nouveau Secrétaire exécutif a une vision claire de ses objectifs en prenant les moyens d'y parvenir. (Ce sujet sera d'ailleurs à l'ordre du jour du prochain séminaire résidentiel en 2027). La BAD a également confirmé la pertinence de cette approche, qui change des « petits projets » dispersés, et crée un cadre de convergence entre les PTF, en créant également un effet de levier.

- **Réunion de haut-niveau GMV :** une réunion a eu lieu avec les plus hautes instances (Secrétaire adjoint ONU, SE UNCCD, Présidence de la GMV (Mali), plusieurs ministres, bailleurs etc. Cette réunion était censée informer sur plusieurs avancées, dont l'accélérateur de la GMV. Malheureusement, les interventions restaient très générales, avec beaucoup de répétitions.

<u>Dialogue avec les pouvoirs points focaux France et de l'Union Européenne</u>

Pendant la COP, le GTD a également pris part aux échanges avec les représentants politiques français et européens présents à la COP pour avoir des éléments d'information sur les avancées des négociations.



1.2. Le Réseau Sahel Désertification (ReSaD)

L'ensemble des plateformes du ReSaD était représenté lors de cette COP :

- Le SPONG (Burkina Faso) était représenté par Abdoulaye Ouedraogo (coordinateur général) et Richard Ouedraogo (chargé de mission).
- Le CNCOD (Niger) était représenté par Moussa Halilou (secrétaire général) ainsi que plusieurs OSC nigériennes (dont ADESA, AJEEC, etc.)
- Le REFEDE (Mali) était représenté par Mme Goundo Sissoko (Présidente) et M. Ousmane Berthé (Chargé de communication).
- Le GTD (France) était représenté par le CARI (Patrice Burger, Patrick Smith, Jérôme Enjalbert et Christophe Brossé), par Bernard Terris, fondateur de l'association Danaya (France).

Des organisations partenaires du ReSaD étaient également présentes :

- Des représentants de ENDA Pronat et de la DyTAES (Sénégal)
- Des représentants de ENDA Energie (Sénégal)

Les membres et partenaires du ReSaD ont été actifs dans le partage d'expériences et le réseautage, en organisant et intervenant dans plusieurs événements parallèles. ENDA Pronat a notamment réalisé un policy brief en juin 2026 intitulé « L'agroécologie, réponse à la désertification ».

2. Renforcer les partenariats avec d'autres réseaux dont le CARI est membre

2.1. Drynet International

Une dizaine d'organisations membres de Drynet étaient présentes lors de la COP17. Leurs représentants se sont particulièrement mobilisés dans la préparation de déclarations des OSC, et dans le suivi des négociations. Dans le cadre d'un programme de mentorat mis en place par le projet CS4LDN financé par le FEM jusqu'en 2027, plusieurs mentorés ont assisté à la COP17 pour s'initier au processus de la Convention. Le CARI faisant partie des mentors, la COP17 a permis de rencontrer les 3 mentorés en présentiel afin de répondre à leurs interrogations, savoirs leurs besoins et les guider dans leur apprentissage du fonctionnement de la CNULCD et des COP.

Plusieurs membres de Drynet ont également organisé des événements parallèles, notamment en lien avec le projet CS4LDN.

2.2. La Coalition Agroécologie

La Coalition agroécologie était représentée par plusieurs de ses membres, ainsi que par des représentants de son équipe salariée (Oliver Oliveiros et Amélie Steu). Un dîner de networking a été organisé le lundi 24 août, auquel a participé Jérôme Enjalbert. Au-delà d'un moment convivial entre membres de la coalition, ce dîné a été l'opportunité pour chacun de mieux présenter les actions de son organisation durant la COP, ainsi que de coordonner les actions de la Coalition durant le sommet.



À cet égard, la Coalition Agroécologie et ses membres participaient à la COP afin de porter un plaidoyer pour la transition agroécologique des systèmes agricoles et alimentaires pour faire face à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Un guide réalisé de manière collaborative avait été publié pour résumer les positions, messages et actions de la coalition durant la COP17 :

- ✓ **Agroecology Coalition's guide to COP17**

Outre les différents side-event portés par des membres de la Coalition Agroécologie (AICS, Initiative 4 pour 1000, GIZ etc.), le réseau a organisé plusieurs side-event spécifiques durant la journée des systèmes agricoles et alimentaires (27 août).

IV. La COP17 et ses contenus : analyse thématique

1. La gestion des sécheresses : passer de la réponse aux crises à une gestion proactive

La sécheresse constitue l'un des principaux dossiers politiques de la COP17. Les discussions ont confirmé la reconnaissance croissante de la nécessité de passer d'une approche essentiellement réactive, consistant à intervenir une fois la crise installée, à une approche fondée sur la prévention, l'anticipation et la réduction de la vulnérabilité.

Le projet de décision ICCD/COP(17)/L.15 constituait un texte particulièrement attendu. Les négociations n'ont toutefois pas permis de parvenir à un accord sur un nouveau cadre international complet de gestion de la sécheresse. Le compromis final prévoit la poursuite des discussions à la COP18, sur la base des progrès réalisés lors des COP16 et 17, en vue d'adopter ultérieurement une décision sur la gestion proactive de la sécheresse à tous les niveaux. L'enjeu principal réside dans la construction d'une approche intégrée reposant sur plusieurs dimensions :

- Amélioration des systèmes de surveillance et de prévision ;
- Systèmes d'alerte précoce ;
- Préparation des territoires ;
- Action anticipatoire ;
- Gestion de l'eau ;
- Adaptation des systèmes agricoles et d'élevage ;
- Renforcement des capacités institutionnelles et locales.

Les discussions sur la gestion des sécheresses font ressortir une question politique importante : jusqu'où la communauté internationale souhaite-t-elle aller dans l'institutionnalisation de la gestion de la sécheresse ?

Les divergences entre les Parties portent notamment sur le niveau de contrainte et sur la forme que devrait prendre l'instrument international permettant de gérer les sécheresses : cadre mondial vs protocole. Ainsi, la COP17 laisse donc le débat ouvert pour la COP18 sur la façon de transformer le consensus scientifique sur la nécessité d'anticiper les sécheresses en un engagement politique et financier opérationnel. Cette question est d'autant plus importante que les sécheresses ne peuvent plus être considérées comme des événements isolés.



Elles interagissent avec la dégradation des sols, la raréfaction de l'eau, la diminution de la productivité agricole et pastorale, la sécurité alimentaire, les revenus ruraux et dans certaines régions, les déplacements de populations.

2. Agriculture et systèmes alimentaires : vers une approche plus systémique des terres productives

La COP17 a également renforcé l'importance accordée aux terres agricoles et aux systèmes de production. Cette évolution est stratégique car la lutte contre la dégradation des terres ne peut être dissociée des modes de production alimentaire.

Les discussions ont cependant fait apparaître une divergence sur le périmètre de l'action de la CNULCD. Certaines Parties ont estimé que la notion de « systèmes alimentaires » pouvait dépasser le mandat de la Convention, notamment lorsqu'elle englobe les activités de transformation, de distribution et de consommation. D'autres ont défendu une approche plus systémique permettant de relier la gestion des terres à l'ensemble des chaînes alimentaires. Le compromis semble privilégier une approche centrée sur les terres agricoles et les systèmes de production, tout en reconnaissant leurs interactions avec les enjeux alimentaires, hydriques et environnementaux.

➔ Cette évolution est signification car elle implique que la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) ne peut pas être atteinte uniquement par des opérations ponctuelles de restauration. Elle suppose également de faire évoluer les systèmes agricoles afin de réduire les processus de dégradation et de renforcer leur résilience.

Plusieurs orientations ont été mises en avant, telles que la diversification des productions, les pratiques agroécologiques, l'agroforesterie, l'amélioration de la gestion de l'eau, la restauration de la fertilité des sols et adoption de pratiques de gestion durable des terres. Les politiques publiques ont un rôle déterminant à jouer car les investissements et les subventions agricoles peuvent soit accélérer la dégradation des terres, soit contribuer à leur restauration. La COP17 ouvre ainsi la voie à une réflexion sur la réorientation des soutiens publics et sur la création d'incitations favorables à des systèmes agricoles plus résilients. L'enjeu dépasse la seule agriculture car il s'agit de déterminer comment les politiques agricoles, alimentaires, hydriques, climatiques et environnementales peuvent converger autour d'un objectif commun de résilience des terres.

Cette approche est particulièrement plébiscitée par l'Union Européenne, car elle renvoie directement aux débats sur l'évolution des politiques agricoles, la rémunération des services écosystémiques, la réduction des intrants, la préservation de la matière organique des sols, l'adaptation au changement climatique et la résilience des exploitations.

3. Santé des sols : un changement de regard sur les terres agricoles

La santé des sols constitue l'un des résultats les plus intéressants de la COP17. Le sujet est progressivement passé d'une question essentiellement technique à un enjeu plus transversal de politique publique.

Les discussions ont confirmé que l'expression « santé des sols » est désormais largement établie dans le débat international, notamment dans la perspective de la prochaine Décennie des Nations unies pour la santé des sols. La décision du Comité de la science et de la technologie (CST), ICCD/COP(17)/CST/L.1, encourage notamment les Parties à appliquer les principes de la



NDT (éviter, prévenir, restaurer) aux terres agricoles et aux sols. Cette décision invite aussi à mettre en place des cadres juridiques et politiques favorisant la santé des sols et une participation significative des parties prenantes.

Le sol n'est plus seulement considéré comme un support physique de production agricole. Il est de plus en plus reconnu comme une infrastructure écologique assurant simultanément des fonctions de production, de régulation de l'eau, de stockage du carbone, de maintien de la biodiversité et de résilience face aux sécheresses. La santé des sols devient ainsi un point de convergence entre plusieurs agendas internationaux : lutte contre la désertification, changement climatique, biodiversité, sécurité alimentaire et gestion de l'eau.

La COP17 encourage par ailleurs des approches fondées sur les données et les connaissances scientifiques et invite le Secrétariat, le Mécanisme mondial et leurs partenaires à contribuer au développement de partenariats, y compris avec le secteur privé, en faveur de la gestion durable des terres agricoles et des sols.

Cependant la traduction de cette reconnaissance politique en indicateurs pertinents, en politiques publiques et en financements concrets reste en suspens.

➔ Un des enjeux des prochaines années sera sans doute de faire de la santé des sols un critère transversal de décision, notamment dans les politiques agricoles et alimentaires, plutôt qu'un objectif environnemental séparé.

4. Pastoralisme et terres de parcours : reconnaître les éleveurs pastoraux comme acteurs de la résilience

La décision sur les terres de parcours et le pastoralisme constitue l'un des résultats les plus significatifs de la COP17. Les parcours représentent environ 54% de la superficie terrestre mondiale et accueillent près de 500 millions d'éleveurs pastoraux. Leur rôle ne se limite pas à la production animale, ils participent également à la sécurité alimentaire et hydrique, à la conservation de la biodiversité, à la gestion des écosystèmes et au maintien de moyens d'existence dans des territoires soumis à de forte contraintes climatiques et dans lesquels la disponibilité des ressources naturelles est très variables.

Les discussions ont contribué à faire évoluer la représentation des terres de parcours. Plusieurs Parties et organisations ont insisté sur le fait que ces écosystèmes ne devaient pas être considérés comme des terres marginales ou improductives, mais comme des paysages productifs et multifonctionnels.

La mobilité pastorale a également été mise en avant comme une stratégie essentielle d'adaptation. Dans des environnements caractérisés par une forte variabilité spatiale et temporelle des ressources, la mobilité permet en effet aux troupeaux de s'adapter à la disponibilité de l'eau et de la ressource fourragère. Les débats ont également souligné l'importance des droits fonciers coutumiers, de la sécurisation de l'accès aux ressources, de la reconnaissance des savoirs pastoraux et du consentement libre et préalable des peuples autochtones lorsque leurs droits sont concernés.

➔ Le changement de perspective est particulièrement important dans la mesure où il ne s'agit plus seulement de « soutenir » les éleveurs pastoraux, mais de reconnaître leur rôle de gestionnaires des écosystèmes et détenteurs de connaissances indispensables à la résilience des territoires.



La COP17 cherche également à passer de la reconnaissance politique à l'investissement. La décision prévoit notamment le développement d'un portefeuille de projets et de programmes dans les terres de parcours, avec des objectifs liés à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à la résilience aux sécheresses, aux moyens de subsistance locaux et à l'engagement des femmes et des jeunes. Elle encourage également la mobilisation du secteur privé et des partenariats pour la gestion durable et la restauration des parcours.

Le principal défi est désormais d'éviter que la logique d'investissement ne conduise à une marchandisation des territoires pastoraux au détriment des droits des populations. Le financement doit au contraire renforcer la mobilité, les droits fonciers, la gouvernance communautaire et les capacités locales.

5. Le financement : un écart croissant entre ambition et moyens

Le financement constitue un des freins importants dans la mise en œuvre effective des objectifs de la Convention. La COP17 a cherché à diversifier les sources de financement et à renforcer la mobilisation du secteur privé. Les décisions adoptées encouragent notamment les Parties à créer des conditions réglementaires favorables à une contribution accrue du secteur privé à la NDT.

Cette orientation répond notamment aux besoins d'investissement dans la restauration des terres, la résilience des systèmes agricoles et alimentaires, les infrastructures hydriques et la restauration des terres de parcours qui dépassent largement les capacités des budgets publics disponibles. Néanmoins, tous les investissements nécessaires à la restauration des terres ne sont pas immédiatement « bancables ». La santé des sols, la biodiversité, les droits fonciers, la résilience communautaire ou la mobilité pastorale produisent des bénéfices collectifs qui ne correspondent pas nécessairement à un rendement financier à court terme.

La situation financière de la Convention elle-même illustre cette tension. La COP17 a adopté, dans son projet de décision ICCD/COP(17)/L.17, un budget de 17 744 748 euros pour 2027-2028, qui n'a donc pas augmenté par rapport au précédent exercice biennal (2025-2026). Le contraste est significatif entre, d'une part, l'élargissement des attentes placées dans la Convention et d'autre part, les contraintes pesant sur ses propres ressources. La question du financement devrait être pensée à deux niveaux, le financement institutionnel de la CNULCD et le financement de la mise en œuvre dans les pays et les territoires.

La COP17 a également fait émerger la question de l'accès direct aux financements. Les organisations de la société civile ont demandé des mécanismes plus directs, flexibles et accessibles aux organisations locales et aux communautés.

Cette demande est fondamentale car les acteurs qui disposent des capacités financières les plus faibles sont souvent ceux qui jouent le rôle le plus important dans la gestion quotidienne des terres.

6. Une participation de la société civile au processus décisionnel remise en question

La mobilisation de la société civile constitue un autre aspect important de la COP17. Les organisations de la société civile, les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes, les jeunes et les éleveurs pastoraux ont joué un rôle important dans les débats et les événements parallèles. La COP17 a notamment vu la première réunion des caucus des Peuples autochtones et des Communautés locales, créés lors de la COP16 (Riyad, déc. 2024).



Deux dialogues ouverts avec la société civile ont également porté sur le pastoralisme et les financements, ainsi que sur la résilience des territoires face aux sécheresses. Le projet de décision ICCD/COP(17)/L.5 prend officiellement note de la déclaration de la société civile ainsi que des résumés de ces dialogues et prévoit leur inclusion en annexe au rapport de la COP17 ICCD/COP(17)/14.

Les demandes exprimées par la société civile ont notamment appelé à :

- Renforcer les financements directs et flexibles ;
- Placer les populations au centre du futur cadre stratégique post-2030 ;
- Privilégier des approches de gouvernance ascendantes ;
- Passer d'une gestion réactive à une action proactive ;
- Reconnaître les droits fonciers des communautés ;
- Renforcer la participation des peuples autochtones, des communautés locales, des femmes et des jeunes.

La COP17 a cependant montré les limites actuelles de cette participation. Les discussions relatives au futur cadre stratégique de la Convention, à la participation de la société civile, à l'égalité des genres et aux synergies entre les 3 Conventions de Rio ont été bloquées ou reportées par, respectivement, la Russie et les États-Unis.

En outre, la place accordée à la société civile au sein de la Convention a elle-même été remise en question. Cela s'est traduit, pendant les négociations, par des tentatives visant à diluer les références spécifiques à la société civile au profit d'une formulation plus générale faisant appel aux « parties prenantes concernées », mais aussi, de notre point de vue, par l'attention limitée accordée par les Parties aux sessions de dialogue ouvert. Plus important encore, le point officiel de l'ordre du jour consacré à la participation de la société civile n'a pas été débattu lors de la COP17, suite à l'objection des États-Unis à son inscription à l'ordre du jour.

Un décalage persiste donc encore entre la reconnaissance de la société civile comme acteur essentiel de la mise en œuvre et sa capacité à peser de manière effective sur les négociations intergouvernementales.

7. Des enjeux qui doivent être pensés comme un même système de résilience

L'un des principaux enseignements de la COP17 est précisément que les dossiers examinés ne peuvent pas être traités séparément.

La sécheresse constitue un facteur de stress majeur pour les sols, les cultures et les terres de parcours. Des sols dégradés retiennent moins bien l'eau et rendent les territoires plus vulnérables aux sécheresses. Des systèmes agricoles peu diversifiés peuvent accroître cette vulnérabilité, tandis que des systèmes agricoles et pastoraux adaptés peuvent contribuer à restaurer les fonctions écologiques des territoires.

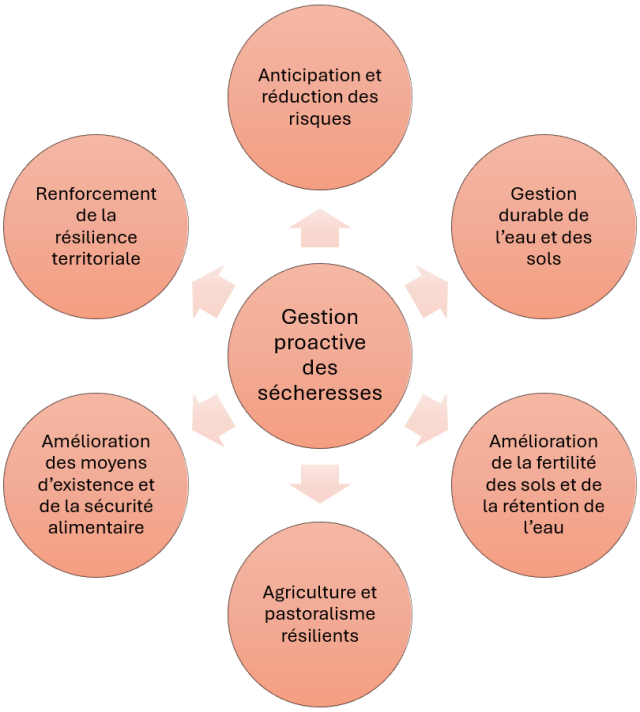
Le pastoralisme illustre particulièrement bien cette approche. La mobilité des troupeaux permet d'adapter l'utilisation des ressources à leur disponibilité ; la gestion durable des parcours peut contribuer à préserver les sols, la végétation et les cycles de l'eau ; et la sécurisation des droits des éleveurs pastoraux peut renforcer les capacités locales d'adaptation.

La santé des sols constitue quant à elle un point de jonction entre agriculture, eau, climat, biodiversité et sécurité alimentaire.



Le financement est le facteur permettant de transformer ces orientations en actions, tandis que la participation de la société civile détermine en grande partie la pertinence, l'appropriation et la durabilité des solutions.

Les discussions de la COP17 et une des lignes directrices qui s'en dégage peuvent être représentées de la manière suivante :



➔ Concrétiser ce modèle suppose néanmoins une condition essentielle, celle de la participation effective des populations qui vivent et travaillent sur ces territoires, ainsi qu'un financement adapté à leurs besoins.

Conclusion et perspectives

La COP17 de la CNULCD apparaît comme un « rendez-vous manqué », marquée par une remise en question du multilatéralisme de plus en plus croissante. Elle n'a pas permis de résoudre toutes les questions majeures qui lui étaient soumises et notamment celle sur la mise en place d'un instrument international permettant de gérer les sécheresses. Plusieurs dossiers ont été renvoyés à la COP18 prévue en 2028. Les tensions politiques et géopolitiques ont également pesé sur les négociations, notamment sur le futur cadre stratégique de la Convention, la participation de la société civile, les synergies entre les 3 Conventions de Rio et certaines questions transversales.



Toutefois, la COP17 a permis de consolider plusieurs évolutions :

- ⇨ Le passage progressif d'une logique de restauration des terres dégradées à une logique de prévention et de résilience territoriale. La lutte contre la désertification ne consiste plus seulement à réparer les dommages, mais à transformer les systèmes qui rendent les territoires vulnérables.
- ⇨ L'importance croissante accordée à la santé des sols et aux terres agricoles. La reconnaissance du rôle des sols dans la production alimentaire, la régulation de l'eau, le stockage du carbone et la biodiversité offre une base potentiellement forte pour rapprocher les politiques agricoles, climatiques, alimentaires et environnementales.
- ⇨ La reconnaissance du pastoralisme comme une solution et non plus comme un problème. Les éleveurs pastoraux apparaissent de plus en plus comme des acteurs de la gestion durable des écosystèmes, à condition que leurs droits fonciers, leur mobilité et leurs savoirs soient effectivement reconnus.
- ⇨ La nécessité d'un changement d'échelle du financement. L'écart entre les ambitions de restauration et les ressources disponibles reste considérable. La mobilisation du secteur privé peut constituer une partie de la réponse, mais elle ne pourra pas remplacer les financements publics et concessionnels (prêts à taux réduits, dons, etc.) indispensables aux biens publics environnementaux et aux territoires les plus vulnérables.
- ⇨ Bien que les enjeux autour de la participation de la société civile n'aient abouti à aucune décision dû au blocage des États-Unis, la COP17 a cependant confirmé que la réussite de la Convention dépendra de sa capacité à placer les OSC au centre de sa mise en œuvre. À ce stade, la participation de la société civile est encore loin d'être acquise et il est impératif de lutter pour la sécurisation de sa place en vue des prochaines COP. Les agriculteurs, les éleveurs pastoraux, peuples autochtones, communautés locales, femmes et jeunes ne doivent pas être considérés uniquement comme des bénéficiaires des politiques de restauration, mais bien comme leurs co-concepteurs et leurs principaux acteurs de terrain.

L'enjeu de l'après-COP17 est donc moins de multiplier les nouveaux engagements que de construire une cohérence entre les politiques et les financements existants. Autrement dit l'enjeu est de déterminer comment faire converger les politiques de lutte contre la sécheresse, les politiques agricoles et alimentaires, la restauration des sols, le pastoralisme, le financement et la gouvernance locale autour d'un même objectif de résilience des territoires.

Les résultats de cette rencontre internationales restent contrastés. Les Parties ont adopté 34 décisions sur différents sujets, notamment sur les terres de parcours et les éleveurs, le régime foncier, la mobilisation des ressources, le budget, les tempêtes de sable et de poussière et l'Interface science-politique. En revanche, plusieurs dossiers majeurs n'ont pas pu aboutir à un accord. C'est notamment le cas de la sécheresse, de questions relatives à la participation de la société civile, aux synergies entre les Conventions de Rio, à l'intégration des questions de genre, aux migrations, et au partage des connaissances. Ces sujets ont été renvoyés à la COP18 prévue en 2028.

Toutefois, cette situation ne doit pas être perçue comme un simple échec de la négociation. La COP17 confirme plutôt une évolution de la CNULCD qui tend de plus en plus à aborder la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, ainsi que la gestion des sécheresses à travers la résilience des territoires, au croisement de l'agriculture, de l'eau, de la sécurité alimentaire, du pastoralisme, de la santé des sols, de la biodiversité, du climat et des moyens de subsistance.



La COP18 devra notamment permettre de transformer les avancées conceptuelles de la COP17 en engagements plus opérationnels sur la sécheresse, le financement et la participation des OSC. Le renforcement des liens entre la CNULCD, la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques constituera un enjeu déterminant pour éviter la fragmentation des politiques internationales et pour rapprocher les engagements internationaux des réalités territoriales.

